

RECEPISSE

établi dans le cadre des dispositions des articles L. 341-12 et L. 341-16 IV du code monétaire et financier (CMF)

Je soussigné(e)

Nom
Prénom
Adresse

Reconnais, pour le(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-après indiqué(s) :

- SCPI :
- FCPI :
- FIP :

Soit avoir acquis ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF*.

Soit avoir été démarché au sens de l'article L. 341-1 du CMF* et qu'à cet égard, M
enregistré auprès de la Banque de France sous le n° _____,
exerçant à (adresse professionnelle)
agissant au nom et pour le compte de la société.....
elle-même enregistrée auprès de la Banque de France sous le n° _____ et mandatée, pour
la commercialisation des SCPI, par la société UFG Investment Managers et, pour la commercialisation des FCPI et
des FIP, par la société UFG Private Equity, toutes deux domiciliées à Paris (75008), 173, boulevard Haussmann,

- après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement ou de financement, m'a proposé l'acquisition du(des) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-dessus indiqué(s) ;
- m'a communiqué par écrit sur support papier, les documents d'information particuliers relatifs à ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à savoir :

Pour les SCPI : les statuts, la note d'information en cours de validité visée par l'AMF, le bulletin de souscription, le dernier rapport annuel et le dernier bulletin trimestriel.

Pour le FCPI : le bulletin de souscription, la notice d'information et m'a informé que le règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part.

Pour le FIP : le bulletin de souscription, la notice d'information et m'a informé que le règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part.

- m'a communiqué, d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier, les conditions, avantages, inconvénients et risques associés de l'offre contractuelle, notamment financières et les modalités selon lesquelles pourrait être conclu le contrat relatif au(x) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-dessus énoncé(s) (lieu et date de signature, etc.) ;
- m'a également informé(e) :

- de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L. 341-16 I et II du CMF ;
- en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion (institué par l'article L. 341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant. **Avant l'expiration de ce délai de 48 heures, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres, ni fonds** de ma part en vue de la fourniture de services de réception-transmission et exécution d'ordres pour le compte de tiers ou d'instruments financiers.

La signature du bulletin de souscription ou de l'ordre d'achat, ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que quarante-huit heures minimum à compter du lendemain de la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.

Fait à , le

Signature de l'acquéreur :

*Art. L. 341-1 du CMF : "Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur :
La réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'art. L. 341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'art. L. 211-1 ;
...Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins..."

Bulletin de souscription

Je soussigné(e) * M. Mme Mlle M. et Mme Indivision Nu-proprétaire ** Société N°Siret _____

Nom _____

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) _____

Prénoms (Monsieur) (dans l'ordre de l'état civil) _____

Prénoms (Madame) (dans l'ordre de l'état civil) _____

Né(e) le (Monsieur) _____ à _____ Département _____ Pays _____
(obligatoire) (obligatoire) (obligatoire) (obligatoire)

Né(e) le (Madame) _____ à _____ Département _____ Pays _____
(obligatoire) (obligatoire) (obligatoire) (obligatoire)

État civil * : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf(ve)

Régime matrimonial * : Communauté universelle⁽¹⁾ Séparation de biens Communauté réduite aux acquêts (sans contrat) Participation aux acquêts

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

N° de téléphone _____ E-Mail _____

Profession* : 1. Agriculteur 2. Commerçant/Artisan 3. Cadre/Profession libérale 4. Chef d'entreprise
 5. Fonctionnaire 6. Employé/Ouvrier 7. Retraité/Sans profession 8. Société

(1) Le conjoint du souscripteur, en cas de mariage sous un régime communautaire, déclare être parfaitement informé de la présente souscription et renonce à demander la qualité d'associé pour la moitié des parts souscrites.

Reconnais avoir reçu et pris connaissance du dossier de souscription comprenant notamment les statuts et la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, et déclare souscrire à :

Nom de la SCPI	Nombre de parts	Montant unitaire	Montant de l'acquisition

Que je règle ce jour : par chèque bancaire libellé à l'ordre de la SCPI

En cas de crédit, préciser le nom de l'organisme _____

Je désire que le revenu de ces parts soit versé sur le compte du bénéficiaire ci-après * : propriétaire usufruitier ** autre

Domiciliation de l'établissement bancaire _____
code banque _____ code guichet _____ numéro de compte _____ clé _____

A remplir si usufruitier

Nom et prénoms _____

Né(e) le _____ à _____ Département _____ Pays _____
(obligatoire) (obligatoire) (obligatoire) (obligatoire)

Régime matrimonial * : Communauté universelle⁽¹⁾ Séparation de biens Communauté réduite aux acquêts (sans contrat) Participation aux acquêts

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Je suis déjà associé d'une SCPI du groupe UFG * OUI NON N° d'associé _____

Je déclare opter pour le Prélèvement Libératoire Forfaitaire légal sur les revenus financiers* : OUI NON (seuls les prélèvements sociaux de 11 % demeurent prélevés)

Régime fiscal : Personne Physique (IR) BIC IS

Résidence fiscale : France et DOM TOM U.E. Hors U.E.

Je suis informé(e) du fait que la Société ne garantit pas la revente des parts et que le retrait n'est possible qu'en contrepartie d'une souscription correspondante ou, à défaut et si les statuts le prévoient, sous réserve de la constitution et de la dotation du fonds de remboursement.

MENTION OBLIGATOIRE

Cachet _____
code origine _____

Enregistrement Banque de France _____

Fait àle en trois exemplaires, dont un a été remis au souscripteur.

Signature(s)* précédée(s) de la mention manuscrite : Bon pour souscription de "n" parts (en toutes lettres) :**

ATTENTION : JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE + COPIE DE LA CNI OU PASSEPORT + ORIGINAL DU RÉCÉPISSÉ

Les informations contenues dans le présent document, nécessaires à la réalisation du contrat et au traitement du dossier, sont destinées à l'ensemble des Sociétés du Groupe UFG. Elles pourront être utilisées à des fins de prospection. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci contre

Elles sont susceptibles d'être transmises à des tiers à des fins également de prospection commerciale, si vous ne le souhaitez pas cochez la case ci-contre

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant au Service Associés de SCPI de l'UFG, responsable du traitement, sis 173, boulevard Haussmann - Paris 75008.

IMPORTANT : Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment si le montant de la souscription est supérieur ou égal à 150 000 euros ou si le versement est effectué par un tiers différent du souscripteur, il convient de joindre au présent bulletin le formulaire adéquat disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

A noter : conformément à l'ordonnance du 13 octobre 2005, les associés auront à se prononcer, le cas échéant dans un délai de 5 ans, sur la transformation éventuelle de la SCPI en Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI).

*Cocher la case correspondante. **Remplir et renvoyer conjointement la convention en cas de démembrement temporaire de propriété. *****Achat en nom propre :** signature de l'acquéreur - **Achat en communauté :** signature obligatoire des deux époux - **Achat en indivision :** signature de tous les indivisaires ou de leur représentant - **Achat en démembrement de propriété :** signature du nu-proprétaire et de l'usufruitier - **Achat par société :** nom et signature du représentant. Joindre un exemplaire des statuts et du Kbis de moins de trois mois - **Mineurs :** établir le bulletin au nom du mineur avec signature des deux parents. A défaut, signature du représentant légal (joindre l'original de l'acte de tutelle autorisant l'opération ou sa copie certifiée conforme).

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS AUX SCPI DE L'UFG

Sociétés Civiles de Placement Immobilier à capital variable, régies par les articles 214-50 et suivants du Code Monétaire et Financier, le décret 71-524 du 1^{er} juillet 1971 modifié et les dispositions de l'article L 231-1 du Code de Commerce.

Les notices prévues à l'article 8 du règlement SCPI N° 94-05 de la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) ont été publiées au BALO. Les sociétés ont pour objet social l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

VISAS DE LA COMMISSION DES OPÉRATIONS DE BOURSE (devenue AMF)

Les notes d'information prévues par les textes ont reçu le visa de la Commission des Opérations de Bourse délivré en application des articles L 411-1, L 411-2, L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier.

Ces visas n'impliquent ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Ils ont chacun été attribués après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SOCIÉTÉS DE GESTION

- UFG Real Estate Managers (UFG REM) - 399 922 699 RCS PARIS - 173, boulevard Haussmann 75008 PARIS.
- Eurogérance - 304 952 625 RCS PARIS 173, boulevard Haussmann 75008 PARIS.

DATES D'ENTRÉE EN JOUISSANCE

Les parts souscrites portent jouissance :
SCPI Multimmobilier 1, Multimmobilier 2 et Crédit Mutuel Pierre 1 : le premier jour du troisième mois qui suit le mois de souscription.

SCPI UFG Pierre : le premier jour du mois qui suit le mois de souscription.

SCPI Sélectinvest 1, Multicommerce, Eurofoncière 2 et Immofonds 4 : le premier jour du deuxième mois qui suit le mois de souscription.

Toute souscription reçue postérieurement à la fin d'un mois sera obligatoirement reportée sur le mois suivant.

NOTA : le premier acompte est versé prorata temporis en fonction de la date d'entrée en jouissance.

PRÉLÈVEMENT LIBÉRATOIRE

L'associé(e) devra cocher la case prévue à cet effet, précisant s'il désire opter ou non pour le prélèvement libératoire.

A défaut d'indication, l'Associé sera réputé n'avoir pas opté pour le prélèvement libératoire. Il pourra, sur demande expresse, en demander la modification auprès de la Société de Gestion.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

L'intégralité du prix d'émission, majoré s'il y a lieu pour la SCPI UFG Pierre de la commission de souscription, doit être réglée lors de la souscription soit par chèque libellé à l'ordre de la société concernée par la souscription, soit par virement au compte ouvert par la SCPI à la Banque du CIC Ile de France (code banque 30066 ; code guichet 10926) dont le R.I.B. est pour :

Multimmobilier 1 :	000 100 785 01 84
Multimmobilier 2 :	000 100 786 01 75
Crédit Mutuel Pierre 1 :	000 100 790 01 39
UFG Pierre :	000 100 798 01 64
Sélectinvest 1 :	000 100 830 01 67
Multicommerce :	000 101 020 01 06
Immofonds 4 :	000 101 009 01 08
Eurofoncière 2 :	Code banque : 18829
	Code guichet : 75416
	RIB : 012 485 482 40 60

MULTICOMMERCE

Société au capital maximum de 150 810 000 €
Conditions de souscription
à dater du 06.12.07

Prix de souscription de 690,00 €
se décomposant comme suit :

Nominal457,00 €
Prime d'émission233,00 €

Minimum statutaire1 part

VISA AMF
La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-11
en date du 8 mars 2005
La notice a été publiée au BALO du 28 novembre 2007

IMMOFONDS 4

Société au capital maximum de 188 190 000 €
Conditions de souscription
à dater du 31.12.07

Prix de souscription de 216,00 €
se décomposant comme suit :

Nominal153,00 €
Prime d'émission63,00 €

Minimum statutaire1 part

VISA AMF
La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-10
en date du 8 mars 2005
La notice a été publiée au BALO du 24 décembre 2007

MULTIMMOBILIER 1

Société au capital maximum de 274 500 000 €
Conditions de souscription
à dater du 31.12.07

Prix de souscription de 718,00 €
se décomposant comme suit :

Nominal305,00 €
Prime d'émission413,00 €

Minimum statutaire1 part
Minimum conseillé10 parts

VISA AMF
La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-12
en date du 8 mars 2005
La notice a été publiée au BALO du 24 décembre 2007

MULTIMMOBILIER 2

Société au capital maximum de 108 885 000 €
Conditions de souscription
à dater du 30.12.07

Prix de souscription de 801,00 €
se décomposant comme suit :

Nominal305,00 €
Prime d'émission496,00 €

Minimum statutaire1 part
Minimum conseillé10 parts

VISA AMF
La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-13
en date du 8 mars 2005
La notice a été publiée au BALO du 24 décembre 2007

CRÉDIT MUTUEL PIERRE 1

Société au capital maximum de 500 000 022 €
Conditions de souscription
à dater du 31.12.07

Prix de souscription de 300,00 €
se décomposant comme suit :

Nominal153,00 €
Prime d'émission147,00 €

Minimum statutaire1 part
Minimum conseillé10 parts

VISA AMF
La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-07
en date du 8 mars 2005
La notice a été publiée au BALO du 21 décembre 2007

EUROFONCIÈRE 2

Société au capital maximum de 114 750 000 €
Conditions de souscription
à dater du 31.12.07

Prix de souscription de 252,00 €
se décomposant comme suit :

Nominal153,00 €
Prime d'émission99,00 €

Minimum statutaire1 part

VISA AMF
La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-09
en date du 8 mars 2005
La notice a été publiée au BALO du 21 décembre 2007

SÉLECTINVEST 1

Société au capital maximum de 459 000 000 €
Conditions de souscription
à dater du 31.12.07

Prix de souscription de 672,00 €
se décomposant comme suit :

Nominal153,00 €
Prime d'émission519,00 €

Minimum statutaire1 part

VISA AMF
La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-15
en date du 8 mars 2005
La notice a été publiée au BALO du 24 décembre 2007

UFG PIERRE

Société au capital maximum de 646 800 000 €
Conditions de souscription
à dater du 06.12.07

Prix de souscription de 90 500,00 €
se décomposant comme suit :

Nominal73 500,00 €
Prime d'émission17 000,00 €

Commission de souscription : pour toutes souscriptions inférieures ou égales à 300 000,00 €
Il est dû par le souscripteur une commission de souscription correspondant à 5,50 %* du prix de souscription, prime d'émission incluse

VISA AMF
La note d'information a reçu le visa SCPI N° 05-16
en date du 8 mars 2005
La notice a été publiée au BALO du 28 novembre 2007

* conformément à l'article 261 C 1° du Code Général des Impôts, les opérations de souscription sont actuellement exonérées de TVA.